

Présents : 6 SNU 4 SE

Déclaration liminaire SNUipp : (voir en pièce jointe)

- salaires
- carte scolaire
- tps partiels
- formation initiale, en particulier pour T1 (ex PES à 100%)

Déclaration liminaire SE :

- tps partiels
- carte scolaire

Réponses du DASEN :

- pour l'**accès à la hors classe** de tous cela relève du Rectorat mais pas de la politique départementale
- **la carte scolaire**, le DASEN a été saisi de 2 demandes de fermetures de classes par des élus, il rappelle aux syndicats que les données de l'administration étaient fiables et que si on l'avait écouté nous n'en serions pas à mélanger mouvement et carte scolaire. Les 2 syndicats lui rappellent que concernant ces écoles, elles n'ont pas fait l'objet de mesures de carte scolaire cette année et qu'il n'y a pas eu débat contradictoire dans l'ensemble des instances (groupe de travail, CDEN, CAPD...) . Le DASEN persiste dans sa dénonciation de notre rôle entravant pour lui les axes qu'il avait définis et qui pour lui s'orientaient dans le sens du bien des élèves. **Nous choisissons de ne pas continuer dans ce débat stérile de la gestion de moyens réduits.**
- **l'envoi tardif des documents** : l'administration n'avait pas le choix vu les multiples modifications
- Il étudiera l'an prochain la possibilité de mobiliser les conseillers pédagogiques pour voir si volume de formation permet de **mettre en place des modules pour ex PES 100% (ex C2)**

1. Tps partiels annualisés à 50%

- l'administration nous fait un retour sur les entretiens : 3 couplages de collègues sont possibles, et 1 n'est pas possible aussi l'administration refuse le mi-temps pour 2 collègues car les périodes et affectation ne correspondent pas. Après un long débat et de nouvelles propositions, **nous obtenons que soit proposé aux collègues un nouveau couplage** et que leur mi-temps annualisé soit accepté.

2. Erreur d'une collègue dans sa demande de temps partiel ... elle n'avait pas coché la bonne case... **Le DASEN accepte la modification**

3. Tableau d'avancement : nous ne le diffuserons pas car il n'est pas encore complètement finalisé par les services mais **nous avons quand même informé nos adhérents de leur éventuel accès au hors classe**

4. Inéat, exéat non compensés :

- 2 "entrées" (inéats) : Christelle Ragey-Rimasson (49), Lucy Guignard (86)
- 6 "sorties" (exéats accordés mais en attente de leur inéat) : Baron, Debais,

5. Seconde phase du mouvement :

- 133 participants
 - 97% de participation
 - 38% ont eu vœu 1 et 65 sont affectés sur leurs vœux.
- Nous intervenons sur plusieurs cas particuliers : collègue renonçant au poste obtenu car elle n'a pas la qualification requise en ASH, nouvelles propositions d'affectations permettant d'être au plus près des vœux des collègues ou de leur domicile
Poste resté vacant : 1 poste référent Soyaux

6. Le DASEN propose une rencontre la semaine prochaine administration / représentants du perso pour le suivi de la carte scolaire. **rendez-vous le lundi 06.07 matin si vous avez des soucis d'effectifs il est urgent de nous contacter par courriel, nous nous engageons à vous rappeler si nous manquons de précisions**

7. **affectation des PES dans les départements : le lundi 06.07 à 10h à l'espé : nous y serons pour pouvoir les aider à prendre contact avec les écoles, aussi si nous ne les avons pas, faites nous parvenir vos coordonnées**

8. Questions diverses :

SE :

- tuteurs- directeurs : 1 journée de formation faite ; c'est la 1ère année de mise en place du dispositif donc pas de recul ; 300 euros d'indemnité pour chaque tuteur. Un bilan de compétence du tuteur serait à mettre en place entre ien/tuteur et directeur
- les remplacements en REP+ : stabilité
- les retards des rapports d'inspection : rappel a été fait aux ien de communiquer la note pour fin aout au plus tard enregistrement des rapports pour la rentrée
- une demande est faite pour plus de souplesse dans les affectations pour que les brigades sans suppléance aillent aider les écoles proches

SNU :

- indemnités km RASED : « avez-vous connaissance de situations où les collègues ne se déplacent plus, faute d'enveloppe suffisante ? »
Réponse du dasen : « non ! » pas de baisse de l'enveloppe ; c'est un dédommagement et non pas un remboursement au km ; certains collègues ne font pas la démarche administrative pour se faire rembourser ; les collègues doivent faire remonter leurs besoins
Nous donnerons suite à ces réponses, chiffres à l'appui (à suivre à la rentrée)
- déclaration d'incidents graves : oui, demande de papier en plus de la déclaration informatique
- information préoccupante : idem
- EVS, AVS : cadre réglementaire : fin de contrat 2 ans, nombre ? pas de réponse de l'administration